



Extrait du PLAISANCE en Dordogne

<http://www.plaisance24.com/spip.php?article105>

Enquête relative à la Redevance Incitative (novembre 2019)

- Collecte des ordures ménagères -

Date de mise en ligne : jeudi 28 novembre 2019

PLAISANCE en Dordogne

Documents consultables :

[brochure redevance incitative](#)

[Consignes de tri au 28-11-2019](#)

Dans le cadre de la mise en place de la **redevance incitative**, le SMD3 réalise actuellement une campagne d'information et de collecte des données personnelles auprès des habitants de la commune afin de constituer la base référentielle des usagers du service public des déchets.

Cette campagne en porte à porte se terminera le 21 Décembre 2019. Au-delà de cette date, les habitants devront se déclarer spontanément auprès du SMD3 en appelant le Service Usagers du SMD3 ou en retournant le formulaire d'enquête qui leur a été remis en boîte aux lettres.

Tel : 09 71 00 84 24 (appel NON surtaxé)

Mel : service.usagers@smd3.fr

[Site internet : www.smd3.fr](http://www.smd3.fr)

Bien que les agents du SMD3 aient réussi à rencontrer un maximum de personnes, de nombreux habitants n'ont encore pu être joints, du fait de leurs obligations professionnelles ou de leur absence lors du passage des enquêteurs.

Le SMD3 poursuivra ces enquêtes en porte à porte **jusqu'au 21/12/2019**, mais afin de compléter le dispositif et apporter une solution supplémentaire aux usagers, des permanences seront organisées dans les communes ci-dessous :

- ▶ COUZE ET ST FRONT : vendredi 29 novembre de 10h00 à 12h30 salle de la mairie
- ▶ EYMET : jeudi 5 décembre de 9h15 à 12h30 à la Communauté de communes
- ▶ ISSIGEAC : jeudi 5 décembre de 14h00 à 18h00, salle du conseil à la mairie
- ▶ VILLAMBLARD : samedi 7 décembre de 10h00 à 13h00 à la mairie
- ▶ MAUZAC ET GRAND CASTANG : mercredi 11 décembre de 14h00 à 18h00 à la mairie.
- ▶ CONNE DE LABARDE : jeudi 12 décembre de 14h00 à 18h00 à la mairie
- ▶ EYMET : jeudis 12 décembre de 9h15 à 12h30 à la Communauté de communes

Le SMD3 informe également que ce recueil d'informations est indispensable pour pouvoir continuer à bénéficier du service de collecte.